FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

Date : 24/04/2025
Emetteur : MB, HB et MS

Etat d'avancement de l'intégration de la trajectoire de sobriété foncière de la loi Climat & Résilience dans les SCoT

Le 22 août 2021 était votée la loi Climat & Résilience, prévoyant l'intégration d'objectifs chiffrés de sobriété foncière, et la lutte contre l'artificialisation avec un objectif Zéro Artificialisation Net (ZAN) en 2050, territorialisés dans les Schémas Régionaux (SRADDET, SDRIF, SAR, PADDUC), intégrés dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et déclinés dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Les élus du bloc local, qui pilotent l'élaboration des stratégies territoriales de SCoT, ont mesuré l'ambition de la loi Climat & Résilience, qui a suscité de nombreuses discussions, tant sur les nouveaux modèles d'aménagement qu'elle impliquait que sur les moyens nécessaire pour sa mise en œuvre : ingénierie, adaptation de la fiscalité, financements, évolution du modèle économique de l'aménagement , etc.

Dans le cadre de la législation actuelle, les SCoT ont l'obligation d'intégrer les objectifs fonciers de la loi Climat & Résilience d'ici le mois de février 2027 (document approuvé et opposable), les PLU(i) d'ici février 2028, les SRADDET étant censés les avoir intégrés depuis novembre 2024 pour permettre aux territoires de décliner les objectifs territorialisés.

Il existe à ce jour 447 établissements publics porteurs de SCoT couvrant 97% de la population et 86% des communes. 42 % des Schéma de cohérence territorial sont portés directement par des intercommunalités, et à 58% des établissements pluri-EPCI quand les élus ont considéré que le périmètre était plus adapté au fonctionnement du bassin de vie.

Dans le cadre des discussions actuelles sur la Proposition de loi *Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux* (TRACE), la Fédération nationale des SCoT a souhaité dresser **un état des lieux de l'intégration de la trajectoire ZAN dans les SCoT et des attentes des territoires concernant une potentielle modification des échéances et objectifs tels que proposés par la PPL TRACE.**

Le questionnaire adressé à tous les territoires porteurs de SCoT en France a permis de recueillir la réponse de 303 structures porteuses de SCoT (67,8 % des 447), soit 775 EPCI.

A retenir :

- les élus locaux ont largement travaillé sur l'intégration des objectifs de la loi Climat & résilience **: 69,2 % des territoires sont en train de modifier leur document** et 17,9 % ont prévu de le faire à court terme ;

- **59,3%** des SCoT ont déjà **débattu leur projet d'aménagement stratégique qui intègre la trajectoire de sobriété foncière de la loi Climat & résilience.** Seuls 16,8 % des territoires ont mis leur travail en pause, dont la moitié en raison de la PPL TRACE.

- **La très grande majorité des documents de SCoT,** en cours de modification ou de révision, seront **au stade de l'arrêt de projet avant les élections municipales d'avril 2026.**

- Les collectivités ont mobilisé plus de **62 500 000€ pour modifier leur stratégie territoriale de SCoT et s'inscrire dans les obligations légales de la loi Climat & Résilience.**

FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude
Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

L'analyse détaillée des résultats du questionnaire est présentée ci dessous :

Sommaire

1. Echantillon
2. Analyse
   a. Intégration des trajectoires ZAN dans les SCoT
   b. Avancement des procédures
   c. Budget investi pour l'intégration des objectifs de la loi Climat & Résilience
   d. Actualité des SCoT : une mise en pause ?
3. Prospective - PPL TRACE
   a. Prise en compte anticipée des objectifs de la PPL TRACE
   b. Mise en pause liée à l'incertitude du cadre législatif
   c. Quelles attentes quant au futur du ZAN ?
   d. Prospective - PPL TRACE
4. Conclusion

1. ÉCHANTILLON

Le questionnaire a été diffusé à l'ensemble des SCoT par voie de mails groupés et de démarchage téléphonique du 7 avril au 24 avril 2025. Les réponses ont été apportées par des élus et des techniciens. Elles permettent une compréhension complète du travail mené dans les territoires.

Ce questionnaire interroge les territoires sur l'état d'avancement de leur SCoT, l'intégration de la trajectoire ZAN, les budgets engagés, les échéances à venir et les perspectives d'évolution par rapport à la PPL TRACE. Les réponses ont été compilées pour produire l'analyse ci-dessous.

Elle est réalisée à partir des 306 réponses récoltées au moment de l'arrêt du questionnaire le 24 avril 2025.

303 structures porteuses de SCoT ont répondu, soit 775 EPCI. 67,8% des 447 SCoT sont ainsi représentés dans les réponses.

FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude
Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

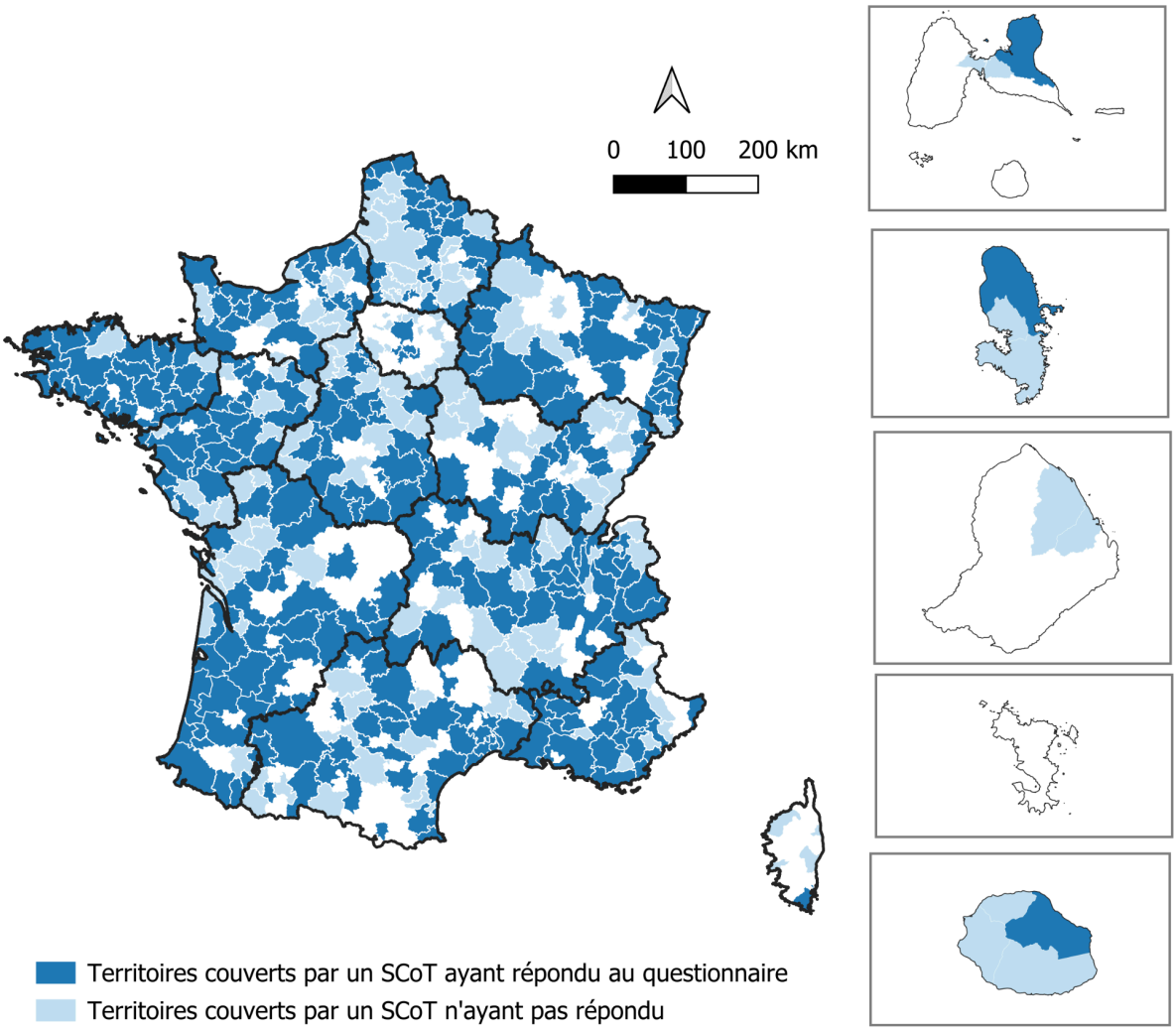

SCoT ayant répondu au questionnaire

FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

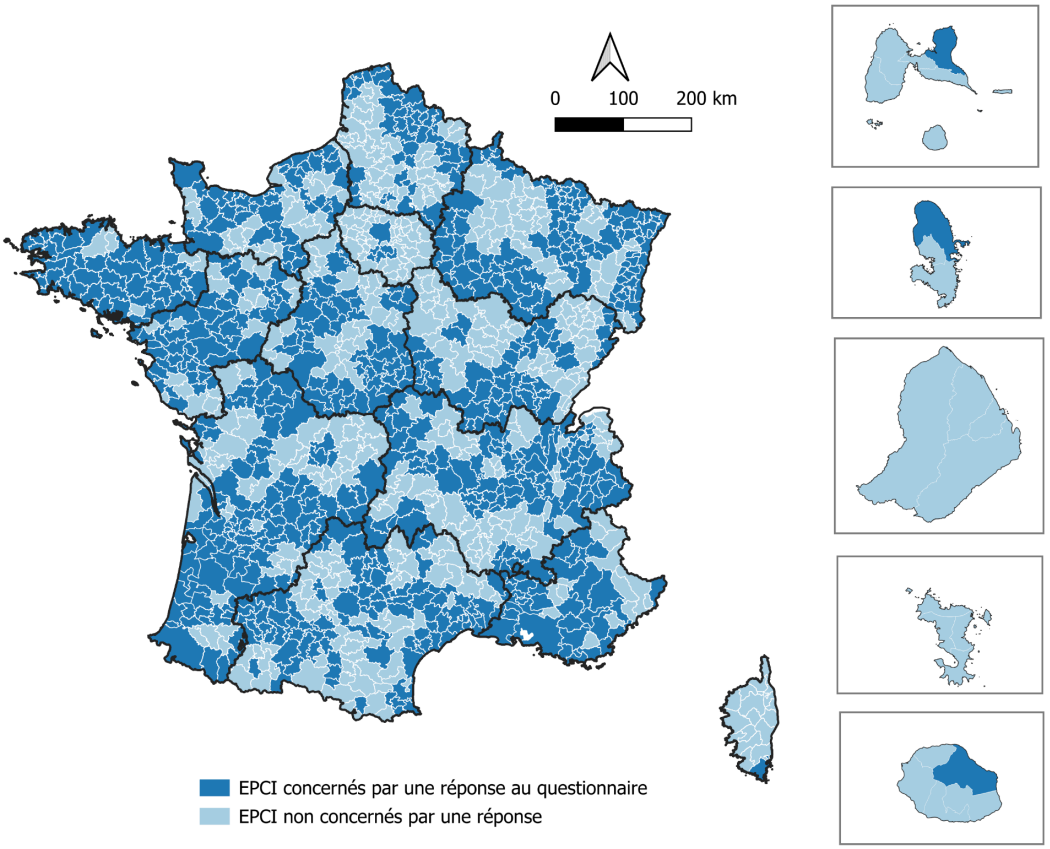

EPCI couverts par un SCoT dont le SCoT a répondu au questionnaire

2. ANALYSE

4 ans après la promulgation de la loi Climat et Résilience, la **trajectoire de sobriété foncière est très largement intégrée** dans les SCoT.

A. Intégration des trajectoires ZAN dans les SCoT

FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

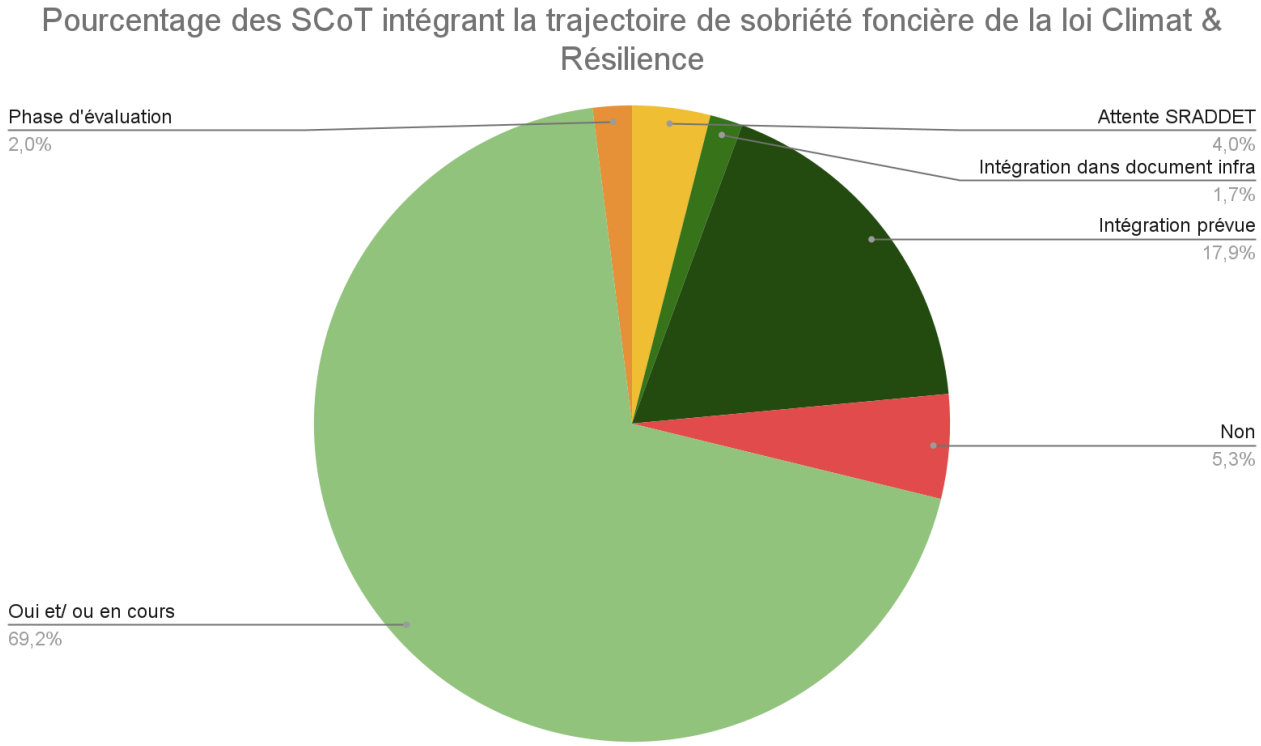

- **69,2% des SCoT intègrent ou sont en cours d'intégration de la trajectoire de sobriété foncière prévue par la loi Climat et Résilience** (élaboration, révision ou modification simplifiée) Certains territoires ont déjà validé des documents qui appliquent une trajectoire de sobriété foncière C&R (de l'ordre de 50%).
- 17,9% des structures ont prévues d'intégrer la sobriété foncière sur le court terme (lancement de révision, modification ou élaboration)
- 1,7% des structures interrogées ont intégré Climat & Résilience dans les documents infraSCoT (PLU, PLUi) en attente de modifier le SCoT. Les territoires sont donc déjà couverts par une trajectoire de sobriété foncière.
- 2,0% des structures doivent d'abord évaluer SCoT en cours avant de décider du lancement ou non d'une modification ou d'une révision. La procédure d'évaluation est en cours ou inscrite dans un calendrier de court terme.
- 4,0% des structures sont en attente d'une territorialisation régionale de la trajectoire, avant de lancer une mise en compatibilité du SCoT. Cela concerne particulièrement les SCoT dont les régions ont mis le SRADDET en pause.
- **5,3% des structures n'ont pas prévu d'intégrer les objectifs de sobriété foncière et ne comptent pas le faire pour des raisons diverses (cadre politique et législatif, ingénierie etc.)**

FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

B. Avancement des procédures

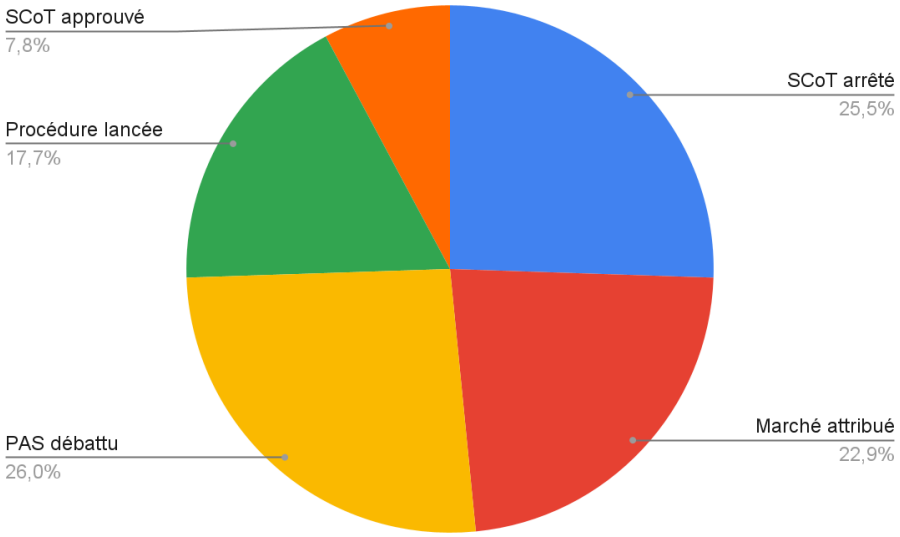

Parmi les SCoT qui sont en cours d'intégration des objectifs ZAN (document en cours d'élaboration, révision ou modification simplifiée), **59,3% des SCoT ont débattu leur projet d'aménagement stratégique qui intègre la trajectoire de de sobriété foncière de la loi Climat & Résilience.**
A cette liste, il faut ajouter 17 SCoT déjà en vigueur, datant d'avant août 2021, et qui intègrent une trajectoire foncière en adéquation avec les objectifs de la loi Climat & Résilience.

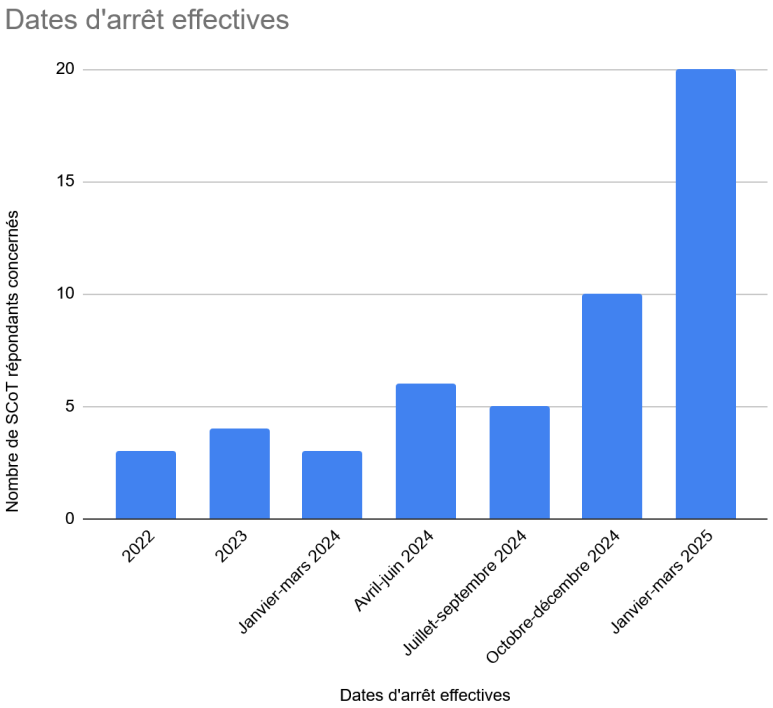

FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

- 51 SCoT ayant lancé une procédure de révision ou modification simplifiée pour intégrer les objectifs de la loi Climat & Résilience ont déjà arrêté leur projet de SCoT. Leur approbation est en cours.

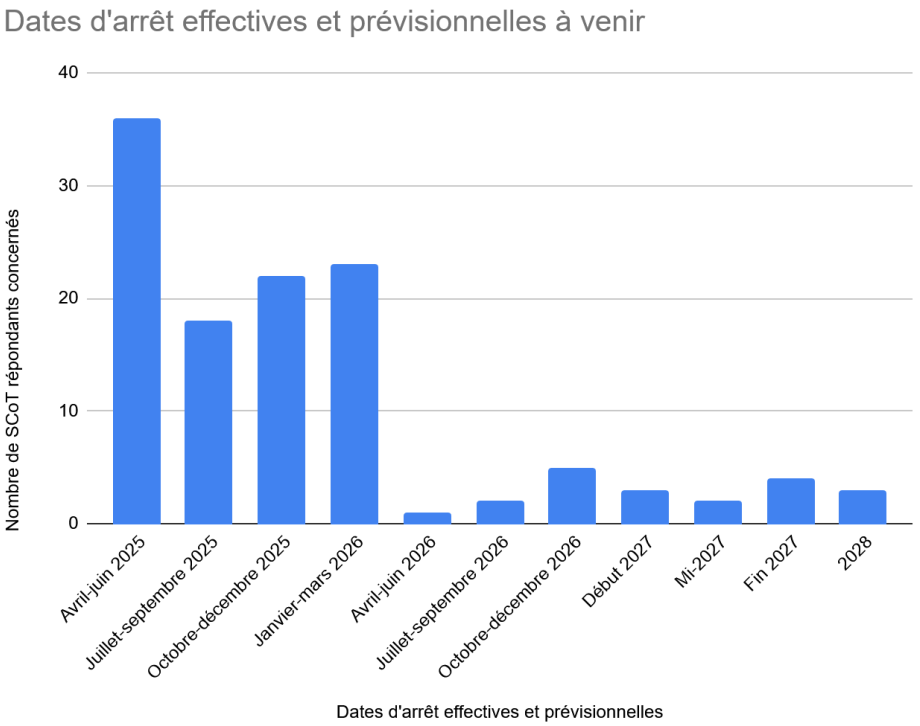

- 119 des SCoT sont en cours d'intégration des objectifs ZAN mais pas encore arrêtés. 76 d'entre eux prévoient un arrêt au cours de l'année 2025.
- La très grande majorité des documents en cours de modification ou de révision seront au stade de l'arrêt de projet avant les élections municipales d'avril 2026.
- **Au total, 107 SCoT sur les 119 en cours d'élaboration/révision feront l'objet d'un arrêt avant la fin de l'année 2026.**

C. Budget investi pour l'intégration des objectifs de la loi Climat & Résilience

Des fonds importants ont déjà été investis par les SCoT pour se mettre en compatibilité avec la loi Climat et Résilience.

Au total, ce sont **au moins 62 535 007€ prévus dans les budgets actuels** pour les élaborations, modifications simplifiées et révisions des SCoT, pour **au moins 33 798 383€ déjà engagés**. Les collectivités ont engagé des budgets très variés selon la procédure suivie ou l'étendue de la couverture du SCoT.

Si une modification simplifiée pour une "petite" collectivité nécessite un engagement limité (5000 €), la révision du SCoT d'une Métropole peut atteindre 2 à 3 M€. Ces frais de mise à niveau pour

FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

intégrer les trajectoires de sobriété foncière actuelles sont déjà engagés, et ont représenté un coût lourd pour les collectivités.

Ce contexte économique **freine pour certains l'intérêt d'une réouverture des démarches pour intégrer les nouvelles attentes de la PPL TRACE**.

D. Actualité des SCoT : une mise en pause ?

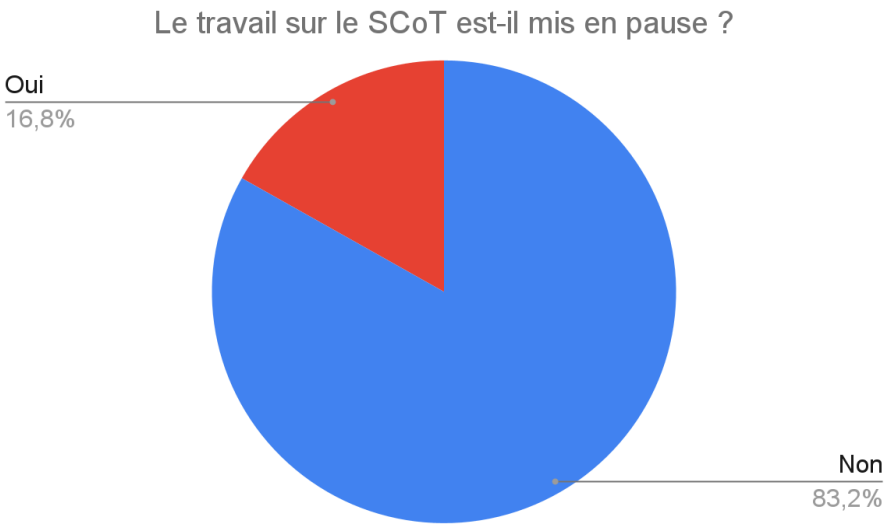

Il a été demandé aux répondants de se **positionner sur la mise en pause ou non du travail sur leur SCoT** au regard de l'incertitude actuelle du cadre législatif.

- La **grande majorité des répondants** (plus de 83%) **ne considèrent pas le travail sur leur SCoT comme étant en pause**. Ils continuent ainsi à avancer sur leur révision, modification, élaboration, bilan ou mise en œuvre.
- Les temporalités mises en place par la loi nécessitent en effet pour la plupart **de continuer à travaille**r, de faire vivre le SCoT et éviter la mise en place de la règle de constructibilité limitée si le SCoT n'a pas intégré les objectifs en février 2027.

- **Seuls 16,8% des répondants ont indiqué que le travail sur leur SCoT est actuellement en pause**. Si le cadre législatif incertain fait partie des causes soulignées, d'autres mettent en avant des **situations territoriales spécifiques** (attente de l'approbation du PLUi pour des SCoT mono-EPCI, attente de l'approbation du SRADDET, etc.).

FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude
Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

3. PROSPECTIVE - PPL TRACE

Une fois le cadre de cette intégration des trajectoires de sobriété foncière posée, le questionnaire témoigne du rapport des porteurs de SCoT à l'éventualité d'une promulgation de la PPL TRACE.

A. Prise en compte des objectifs de la PPL TRACE en cas de vote

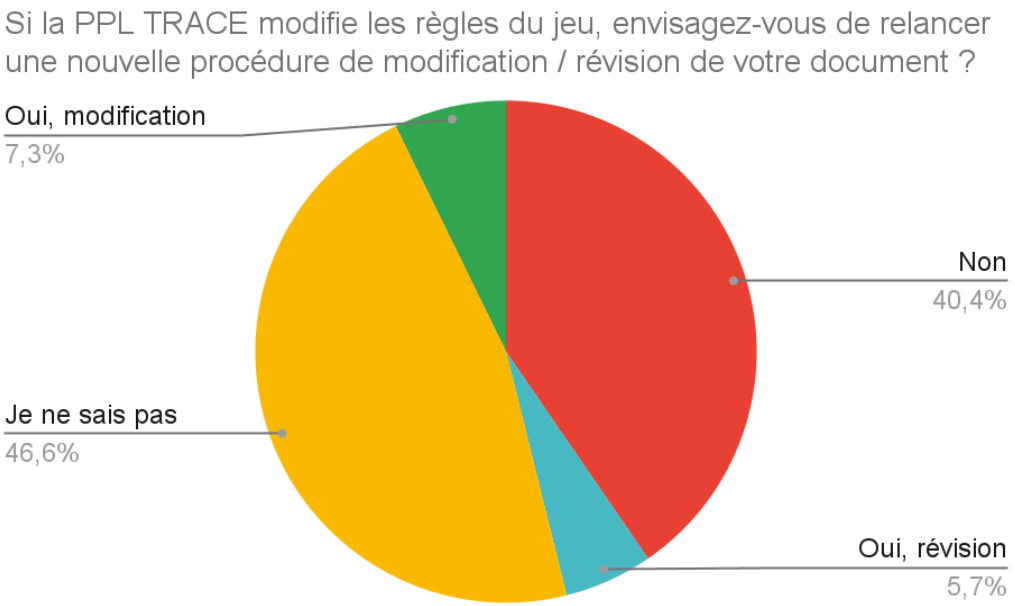

- Dans la perspective d'une adoption de la PPL TRACE, **seuls 12,7 % des SCoT interrogés prévoient dès aujourd'hui de modifier** ou réviser leur SCoT pour se mettre en règle avec les nouveaux objectifs de sobriété foncière.
- **Les 40,4% ne prévoyant pas de mettre à jour leur SCoT dans le cas d'une promulgation de la PPL TRACE** ont majoritairement fait remonter la **mise à jour récente de leurs documents d'urbanisme, ainsi que les besoins humains, financiers et politiques lourds pour produire un SCoT**.
- Les 46,6% des SCoT indécis quant à une potentielle mise à jour de leur document d'urbanisme pour la PPL TRACE sont représentatifs d'un certain flou concernant l'actualité politique sur la sobriété foncière.
- L'estimation du budget nécessaire pour prendre en compte les évolutions liées à la PPL TRACE est ainsi très incertaine. Si la moyenne des fonds évoqués est de 195 000€, seuls 43 SCoT sur les 303 répondants ont pu se positionner sur un budget théorique, rendant très peu représentatif le nombre évoqué..

FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

B. Mise en pause liée à l'incertitude du cadre législatif

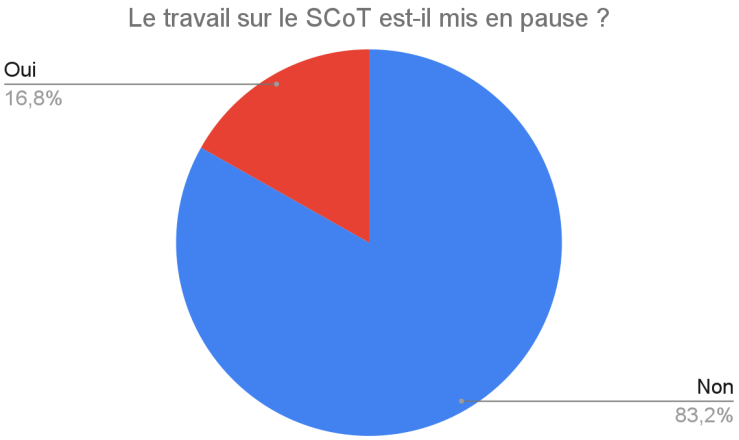

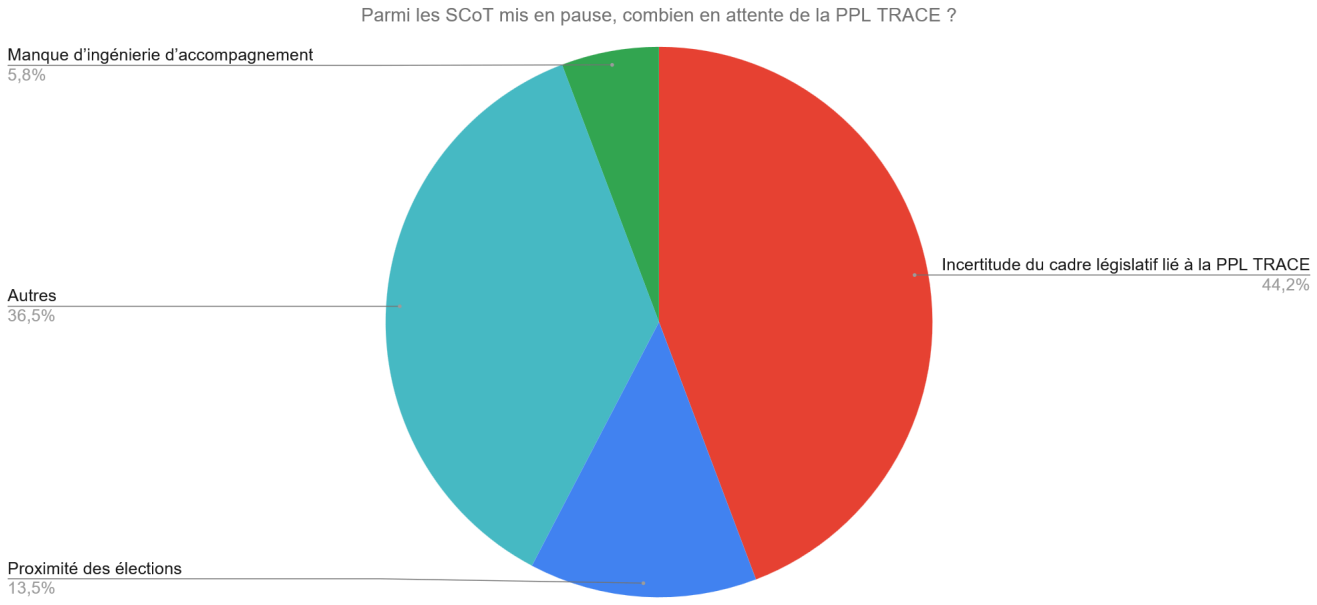

- Parmi les SCoT dont le travail est en pause (16,8%), moins de la moitié **avance l'attente d'un aboutissement concernant la PPL TRACE**.
- De manière empirique, les appels ont surtout révélé une incertitude du cadre législatif empêchant politiquement une projection vers une trajectoire plus contraignante ou l'attente d'un assouplissement des objectifs ZAN.
- L'analyse croisée des 2 graphiques précédents indique donc qu'environ **7,4% des SCoT sont en pause en attente d'une promulgation de la PPL TRACE**.

FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

C. Quelles attentes quant au futur du ZAN ?

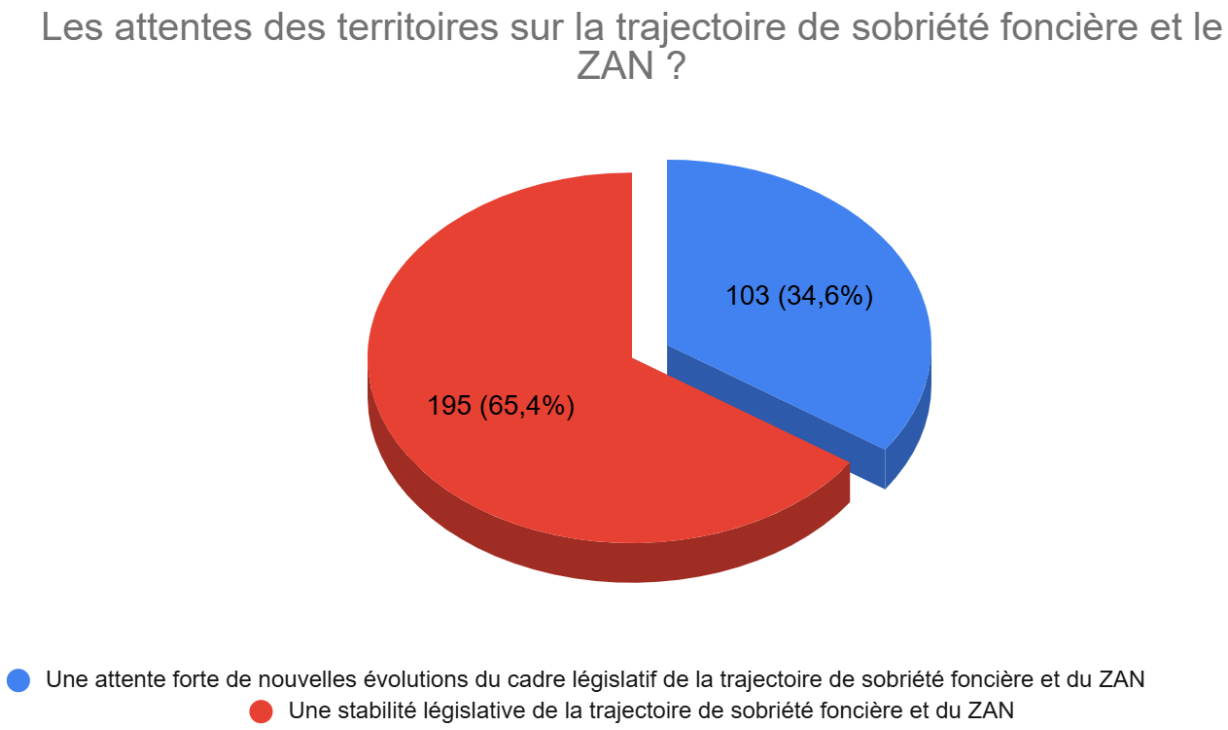

Afin d'illustrer les attentes des territoires concernant la trajectoire de sobriété foncière et le ZAN, une question à réponse binaire leur a été posée.

- **La stabilité législative est la préoccupation majeure de 65.4 % des répondants,** permettant ainsi la mise en place d'une stratégie territoriale, l'arrêt du projet de SCoT ou l'établissement de son bilan.

- Si certains territoires sont en désaccord avec la loi notamment pour des raisons de calendrier, ou ou en raison des difficultés à réduire une consommation déjà peu élevée sur les périodes de référence, les territoires ont majoritairement **l'impression que les SCoT qui refusent d'intégrer la sobriété foncière sont plus écoutés que ceux qui ont déjà fait un travail** et fait l'effort d'intégrer le ZAN dans leurs documents d'urbanisme ou qui sont en train de le faire.

Il ressort des entretiens téléphoniques réalisés lors de la diffusion du questionnaire que la plupart des SCoT interrogés ont besoin de **clarifications des services de l'Etat sur la mise en oœuvre de la loi dans les territoires** : mise en cohérence de la fiscalité, diffusion d'outils de suivi identiques pour tous les territoires, clarification des données nécessaires, etc.
Que la loi soit changée ou non, un effort de clarification doit être fait pour que les territoires puissent s'approprier les nouvelles dispositions législatives.

FÉDÉRATION DES SCoT
19 rue Claude
Tillier
75012 PARIS
T 01 40 41 84 10

4. Conclusion

Le travail sur l'intégration de la trajectoire ZAN dans les SCoT a été réalisé de manière très majoritaire (**70% des SCoT interrogés** l'ont intégrée ou y travaillent)**.** Cette mise à niveau a demandé de **forts investissements politique, financier, technique et temporel**, qui portent aujourd'hui leurs fruits.

Quelques territoires espèrent un allègement des modalités du ZAN, pour rester sur un mode d'aménagement plus traditionnel, mais ces derniers sont largement minoritaires. Parmi ceux-ci, **la plupart ont par ailleurs déjà effectué leur prise en compte des trajectoires ZAN, et ne pourraient donc juridiquement pas nécessairement intégrer des objectifs plus souples,** d'autant moins qu'une compatibilité avec les SRADDET est attendue de leur part.

Les entretiens avec les territoires font également ressortir la **prise de conscience de la nécessité de changer de modèles d'aménagement** pour alléger la consommation foncière. Les fluctuations législatives sur les modalités de consommation foncières sont identifiées comme un frein à **une projection à long terme** de la planification, et créant des **divisions entre les élus et leurs équipes techniques.**

La PPL TRACE ne correspond donc pas au souhait des élus et techniciens engagés sur les territoires, dans l'intégration des objectifs fixés par le ZAN. Ceux qui ont été récemment ou sont en cours de mise à jour, ne seront pas en mesure d'engager à court terme de procédure en vue d'intégrer les éventuelles nouvelles dispositions de la PPL TRACE.